

**PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 374**

**VENDREDI 03 MARS 2023 à 18h30**

**A la Communauté de Communes de la Vallée de Villé**

Nombre de Conseillers Elus : 35

Conseillers présents : 30

Absents excusés et représentés : 5

Absent excusé non représenté : 0

Secrétaire de séance : Yvette WALSPURGER

Sous la présidence de Monsieur Serge **JANUS**, Président,

Assisté des Vice - Présidents :

MM. Alain **MEYER**, Emmanuel **ESCHRICH**, Bernard **SCHMITT**, Jean-Pierre **PIELA**, Lionel **PFANN**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Marie-Line **DUCORDEAUX**, Dominique **HERRBACH**, Yvette **WALSPURGER**, Marie-Odile **UHLERICH**, Monique **HOULNE**, Christine **MEYER**.

MM. Charles **FAHRLAENDER**, Régis **GUNTZ**, David **JOFFREY**, Christian **HAESSLER**, Bernard **WOLFF**, Thierry **DIETZ**, André **MULLER**, Jean-Marc **WITZ**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Frédéric **STOCKER**, Christian **HEIM**, Patrick **BUHL**, Xavier **GARRE**, Gérard **DEBAUCHEZ**, Alain **KAMMERER**, Abel **MANGEOLLE**, Jean-Pierre **ALDOSA**, Gilles **GENTILE**.

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Fabien **DOLLE** donne procuration à Mme Marie-Line **DUCORDEAUX**,

M. Daniel **ANCEL** donne procuration à Mme Yvette **WALSPURGER**,

M. Fabien **DIGEL** donne procuration à Mme Marie Odile **UHLERICH**,

M. Alexandre **KRAUTH** donne procuration à M. Thierry **DIETZ**,

M. Olivier **SEYLLER**, invité de la Commune de SAINT-MARTIN,

Mme Alexandra **MURER** donne procuration à M. Jean-Pierre **ALDOSA**.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. Laurent **KRACKENBERGER**, Délégué de la Direction Générale-Délégation Centre Alsace-CeA,

M. Alexandre **GUTH**, invité de la Commune de BREITENAU,

M. Jean-Pierre **STRAUB**, invité de la Commune de BASSEMBERG,

MM. Thierry **FROELICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,

Mme Christine **ZEMB**, comptable.

La Presse : M. Vivien **MONTAG** – DNA.

L'ordre du jour était le suivant :

**I - APPROBATION du PROCES-VERBAL du CC N° 373 du 12 Décembre 2022**

**II - ASSOCIATION LES PRODUCTEURS FERMERS DE MONTAGNE (APFM)**

- 1.) Validation des axes de travail pour la nouvelle convention.

**III - PRIME VELO**

- 1.) Renouvellement du dispositif

**IV - AMI MONTAGNE MOBILITE**

- 1.) Validation financière du projet

**V - FINANCES**

- 1.) Approbation des Comptes Administratifs 2022
- 2.) Comptes de Gestion 2022
- 3.) Affectation des résultats 2022
- 4.) Etat de la dette au 01.01.2023
- 5.) Ligne de Trésorerie
- 6.) Débat d'Orientations Budgétaires
- 7.) Création d'un budget Trame Verte et Bleue
- 8.) Reconduction prime mobilité
- 9.) Centre Nautique AQUAVALLEES : nouveaux tarifs

**VI - PERSONNEL**

- 1.) Création poste Responsable Ressources Humaines
- 2.) Création poste d'Adjoint Administratif (transformation d'un poste d'Adjoint Technique)
- 3.) Création poste d'un(e) chargé(e) de mission Trame Verte et Bleue

**VII - DIVERS**

Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Villé ouvre la séance en remerciant les Délégués qui se sont déplacés pour cette réunion et fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaires, M. Serge **JANUS** aborde les points suivants :

- **Rendu Etudiants ENSAS**

Le Président informe l'Assemblée du rendu final des Etudiants ENSAS et de l'exposition qui a été inaugurée le 03 Février 2023 et qui sera prolongée jusqu'à mi-Mars à la Mairie de Villé.

Il rappelle également que les diaporamas de présentation, les livrets ainsi que les liens qui permettent le téléchargement ont été transmis par mail le 08 Février 2023 aux Maires et aux Mairies.

- **Adaptation au changement climatique**

Le Président fait le point sur le démarrage des ateliers de la transition énergétique à savoir 3 ont été réalisés avec les Elus, le Personnel de la Communauté de Communes de la vallée de Villé et les Associations Intercommunales.

Il rappelle les prochains ateliers qui auront lieu à 19H00 dans les différentes Communes pour les habitants locaux et les Associations Intercommunales :

- Jeudi 09 Mars 2023 au Club House de Triembach-Au-Val
- Mardi 14 Mars 2023 à la Salle des Fêtes de Bassemberg
- Jeudi 16 Mars 2023 à la Salle des Fêtes de Steige
- Mardi 21 Mars 2023 à la Salle des Fêtes de Neubois
- Jeudi 23 Mars 2023 à la Salle d'Animation de Villé

- **Cube Ecole**

M. Serge **JANUS** présente le programme Cube Ecole qui consiste à faire de la sensibilisation dans les écoles élémentaires pour une prise de conscience des élèves aux économies d'énergie.

Il précise qu'un mail a été transmis aux Maires de la vallée de Villé, à leur secrétariat ainsi qu'aux différents Directeurs et Directrices des écoles.

Le Président informe que toutes personnes intéressées peuvent prendre contact avec Jolet **VAN KIPSHAGEN** par mail à l'adresse : [jolet.v@valleedeville.fr](mailto:jolet.v@valleedeville.fr) ou par tél. au 07 82 95 54 13.

- **Lucca**

M. Serge **JANUS** annonce la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du temps et des absences du personnel intercommunal.

- **60<sup>ème</sup> anniversaire de la Communauté de Communes de la vallée de Villé**

Le Président rappelle la célébration de l'anniversaire des 60 ans de la Communauté de Communes de la vallée de Villé et celui des 30 ans du jumelage avec Elzach qui aura lieu le Samedi 24 Juin 2023 et précise que l'organisation de cette journée est pilotée par M. Alain **MEYER**.

- **Radon**

Le Président informe l'Assemblée que la campagne de rappel des dosimètres vient de démarrer avec l'envoi d'un mail aux personnes qui ont installé ces capteurs pour les retours à l'ARS, dans les enveloppes prévues à cet effet.

Il précise également que sur les 170 kits prévus pour la vallée de Villé, 90% ont été récupérées. Les 10% restant sont liés à des personnes qui en avaient préservés mais qui ne sont jamais venus les récupérer.

- **DECI**

Le Président précise qu'après plusieurs mois d'attente, les rendez-vous sont enfin programmés dans les Communes.

Marie Odile UHLERICH intervient en soulignant que ces prestations, même avec une négociation pour des tarifs de groupe, sont relativement onéreuses.

- **Documents sur les tables**

M. Serge **JANUS** présente les documents pédagogiques mis sur les tables :

- Un poster « Flora Vogesiaca » des 20 plantes caractéristiques des vallées de Villé et de la Bruche.
- Un jeu de cartes postales « Flora Vogesiaca » des 15 plantes emblématiques du Massif Vosgien dont 5 sur notre secteur.

Sur ce point le Président invite les Elus présents à retrouver en 5mn les 5 plantes emblématiques des vallées de Villé et de la Bruche.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

## **I.) APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 373 du 16 Décembre 2022**

***Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, le compte-rendu de la réunion N° 373 du Vendredi 16 Décembre 2022.***

## **II.) ASSOCIATION LES PRODUCTEURS FERMIS DE MONTAGNE (APFM)**

Présenté par Lionel PFANN

### **1.) Validation des axes de travail pour la nouvelle convention**

Depuis 2002, les Communautés de Communes des vallées de Villé et de la Bruche se sont engagées dans la mise en œuvre d'une politique partenariale en faveur de la promotion et de

la valorisation des produits de montagne avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace par le financement d'un poste de technicien à l'Association des Produits Fermiers de la Montagne.

Suite à la réunion bilan de la période 2018-2022 entre les différents partenaires qui s'est tenue le 07 Avril 2022 à la Communauté de Communes de la vallée de Villé, il a été convenu qu'avant de rédiger une nouvelle convention de partenariat, il était important d'avoir un retour des agriculteurs sur les actions passées et leurs attentes pour l'avenir.

Dans ce cadre un questionnaire a été envoyé à toutes les structures ayant un numéro d'exploitation agricole des vallées de Villé et de la Bruche et des Communes de Grendelbruch et du Hohwald soit 156 envois dont 60 destinataires avec une activité agricole à titre principale. 31 exploitants agricoles dont 16 dans la vallée de Villé ont répondu à cette enquête et les grands enseignements de cette consultation montrent que les agriculteurs souhaitent poursuivre les partenariats avec les Collectivités Locales à travers l'APFM sur les sujets suivants :

- 4 Actions prioritaires à poursuivre :
  - Mesures de soutien à l'agriculture de Montagne (Portage des MAEC).
  - Maintien des opérations d'ouverture paysagère pour augmenter les surfaces fourragères.
  - Valorisation des surfaces fourragères.
  - Manifestation de promotion de l'agriculture de Montagne.
- 4 Nouvelles actions prioritaires à mettre en œuvre :
  - Agriculture et changement climatique.
  - Agriculture et Energies renouvelables.
  - Agriculture et Société.
  - Agriculture et Biodiversité.

***Sur proposition de la Commission AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention APFM sur la base d'un financement de poste, pour des missions spécifiques au Territoire, sur les thèmes suivants :***

- ***Adaptation au changement climatique.***
- ***Développement des énergies renouvelables.***
- ***Valorisation des surfaces fourragères et préservation de la Biodiversité.***
- ***Rôle de l'Agriculture de Montagne dans la Société (Renforcement de la communication par la réalisation d'outils pédagogiques, de sorties terrain ou de manifestations).***
- ***Soutien à l'agriculture de Montagne (Portage des MAEC)***

***En ce qui concerne la politique d'ouverture paysagère, la Communauté de Communes de la vallée de Villé continuera à apporter son assistance technique en fonction des demandes des Communes et de sa capacité à traiter les dossiers.***

### **III.) PRIME VELO**

Présenté par Lionel PFANN

#### **1.) Renouvellement du dispositif**

En 2022 la Communauté de Communes de la vallée de Villé a instauré la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou mécanique qui s'élève à un montant de 50 € par demandeur. Compte-tenu de l'intérêt de la population pour cette opération il est proposé de reconduire cette prime vélo sur la même base de règlement ainsi que sur le même montant qu'en 2023.

Sur ce dossier les remarques suivantes sont émises :

- Jean-Philippe **HOLWECK** : Il faudrait mieux communiquer sur ce sujet car si le vélo n'est pas acheté chez un commerçant de la vallée de Villé, ce dispositif ne s'applique pas.
- Joffrey **DAVID** : Ne peut-on pas envisager une aide modulée en fonction du niveau de ressources ?

*Le Président répond en expliquant que la Collectivité Intercommunale n'a pas la possibilité de mettre en place un tel dispositif à ce jour. Néanmoins pour les ménages en difficultés, il y a la possibilité de les orienter vers EMMAÛS qui peut répondre à ces demandes spécifiques. Concernant l'information liée au lieu d'achat du vélo, l'ensemble des règles d'obtention de la prime est expliqué dans le dépliant.*

**Sur proposition de la Commission TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **de reconduire l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou mécanique de 50 € en 2023.**
- **d'inscrire un montant de 1 500 € en dépense de Fonctionnement du Budget TRANSPORTS – CIRCULATIONS DOUCES 2023.**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

### **IV.) AMI MONTAGNE MOBILITE**

Présenté par Serge JANUS

#### **1.) Validation financière du projet**

La Communauté de Communes de la vallée de Villé a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt Montagnes et Mobilités en Septembre 2022 et en est devenue lauréate en Octobre 2022 grâce au projet suivant :

- Investir dans deux véhicules électriques et deux vélos à assistance électrique (V.A.E) afin de les mettre à disposition gratuitement auprès des partenaires voisins tels que la M.J.C Le Vivarium, la Médiathèque, l'Office de Tourisme, le Centre Nautique AQUAVALLEES, la MSDT (Maison des Services et de Dynamisation du Territoire) et plus particulièrement le T.U.S. (Transport d'Utilité Sociale).

Cette mutualisation sera optimisée par la mise à disposition des véhicules électriques à une entreprise d'autopartage pour les proposer au grand public,

quand ils ne sont pas réservés, via une tarification adaptée et solidaire pour ceux qui en ont le plus besoin.  
Cette nouvelle offre de service a donc pour objectif de décarboner la mobilité dans la Vallée.

Ce projet permettra de répondre aux enjeux suivants :

- Offrir de nouveaux services aux habitants pour décarboner la mobilité dans la Vallée de Villé.
- Mettre en place de nouvelles idées avec la participation de chacun dans un but de développement durable.
- Résoudre certaines problématiques avec la mise à disposition de moyens au niveau local.

Sur ce dossier les remarques suivantes sont émises :

- Charles **FAHRLAENDER** : qui va gérer ce dispositif ?
- Yvette **WALSPURGER** : Comment pourra t'on réserver les véhicules ?
- Jean-Pierre **STRAUB** : Qui s'occupe du chargement des véhicules électriques ?

*Le Président répond en expliquant que les véhicules acquis seront confiés à une entreprise d'autopartage qui en assurera la gestion et les réservations. En ce qui concerne le chargement, celui-ci aura lieu la nuit et entre les réservations et le raccordement à la borne est de la responsabilité de l'utilisateur tout comme le plein d'un véhicule pour les thermiques.*

**Sur proposition de La Commission TRANSPORTS ET CIRCULATIONS DOUCES le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider l'inscription d'un montant de 115 000 € en dépense d'Investissement et 40 000 € de subventionnement pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt Montagne Mobilité au Budget TRANSPORTS ET CIRCULATIONS DOUCES 2023.**

## **V.) FINANCES**

Présenté par Jean-Pierre PIELA

### **1°) – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

**M. Jean-Pierre PIELA commente les Comptes Administratifs 2022 qui présentent les résultats suivants :**

#### **a) SERVICES GENERAUX**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	5.342.248,42	6.583.181,21
Résultat de fonctionnement		<b>+ 1.240.932,79</b>
Section d'investissement	1.170.936,86	906.687,03
Résultat d'investissement	<b>- 264.249,83</b>	
<b>Résultat global</b>		<b>+ 976.682,96</b>

**b) IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement		<b>0,00</b>
Section d'investissement	0,00	0,00
Résultat d'investissement		<b>0,00</b>
<b>Résultat global</b>		<b>0,00</b>

**c) ZONE INDUSTRIELLE TRANCHE 2**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	22.869,86	22.869,86
Résultat de fonctionnement		<b>0.00</b>
Section d'investissement	26.237,29	3.367,43
Résultat d'investissement	<b>- 22.869,86</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>-22.869,86</b>	

**d) ZAIM**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	8.429,82	42.756,78
Résultat de fonctionnement	0.00	<b>34.326,96</b>
Section d'investissement	456.186,12	0.00
Résultat d'investissement	<b>- 456.186,12</b>	
<b>Résultat global</b>	<b>- 421.859,16</b>	

**e) ORDURES MENAGERES**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	1.257.402,91	1.463.630,96
Résultat de fonctionnement		<b>+ 206.228,05</b>
Section d'investissement	0.00	7.593,06
Résultat d'investissement		<b>+ 7.593,06</b>
<b>Résultat global</b>		<b>+ 213.821,11</b>

***Suite aux explications de Jean-Pierre PIELA et de Serge JANUS et sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve par 34 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION les Comptes Administratifs de 2022 (hors la présence du Président).***

**2°) – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Les chiffres présentés par la Communauté de Communes de la vallée de Villé, étant strictement conformes aux comptes du Service de Gestion Comptable de Sélestat, la Commission des Finances propose au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion 2022, présentés par le SGC de Sélestat.

***Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve par 35 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION les Comptes de Gestion de 2022.***

**3°) – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

***Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve par 35 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION l'affectation des résultats 2022 selon les propositions ci-dessous :***

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2022.

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que les comptes administratifs font apparaître.

**a) SERVICES GENERAUX**

Un excédent d'exploitation de	+ 1.240.932,79
Un déficit d'investissement de	- 264.249,83
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2022 restant à réaliser,	
Dépenses	- 16.700,00
Recettes	+ 0,00
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
<b>C/1068</b>	<b>280.949,83</b>
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>959.982,96</b>
<b>Report d'investissement</b>	<b>- 264.249,83</b>

**b) ZONE INDUSTRIELLE TRANCHE 2**

Un résultat d'exploitation de	0.00
Un déficit d'investissement de	- 22.869,86
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
<b>Report d'investissement</b>	<b>- 22.869,86</b>

**c) ZAIM**

Un résultat d'exploitation de	34.326,96
Un déficit d'investissement de	- 456.186,12
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>34.326,96</b>
<b>Report d'investissement</b>	<b>- 456.186,12</b>

**d) ORDURES MENAGERES**

Un excédent d'exploitation de	+ 206.228,05
Un excédent d'investissement de	+ 7.593,06
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>+ 206.228,05</b>
<b>Report d'investissement</b>	<b>+ 7.593,06</b>

**4°) ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2023**

M. Serge **JANUS** présente l'état de la dette au 01.01.2023. Actuellement 3 prêts sont en cours (pour un capital restant dû de 777.075,- €) qui seront remboursés entre 2027 et 2034.

Un emprunt relais de 350.000 € a été réalisé en 2020, dans l'attente du versement du solde des subventions Région et FEADER pour l'extension de l'Atelier Intercommunal. Cet emprunt a été remboursé en Novembre 2022.

La dette au 01.01.2023 par habitant est de 70,70 € contre 111,99 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

**5) LIGNE DE TRESORERIE**

Présenté par Serge JANUS

Un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour un montant de 1.000.000,- € taux d'intérêts basé sur €STR + marge 0.45% couvrant la période du 25/10/2021 au 24/10/2022, Commission non-utilisation 0.05%, Frais de dossier 700,- €,

Aucun tirage n'a été nécessaire pour la période du 25.10.2021 au 24.10.2022.

Les frais de commission de non-utilisation s'élèvent à 500,- € et les frais de dossier 700,-€.

Une nouvelle ligne de trésorerie de 1.000.000,- € a été ouverte couvrant la période du 25/10/2022 au 24/10/2023 taux d'intérêts basé sur €STR + marge 0.55%, Commission non-utilisation 0.05%, Commission d'engagement 700,- €,

A ce jour aucun tirage n'a été effectué. Seuls les frais de dossier de 700 € ont été payés.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

## **6°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

M. Serge **JANUS** aborde le débat d'orientations Budgétaires. Il rappelle les principaux investissements programmés en 2022 à reporter en 2023 et ceux prévus cette année.

- Audit de fonctionnement de la M.J.C « Le Vivarium ».
- Subvention d'équipement au camping (participation aux travaux).
- Aménagement du Pumptrack.
- Rénovation sol salle de sports du Centre Sportif.
- Frais d'étude PLUI.
- Appel à projet changement climatique.
- Achat de terrains piste cyclable Steige Maisonsgoutte/St- Martin.
- Appel à Manifestation d'Intérêt Montagne Mobilités + Achat remorque MSDT.
- Remplacement de la chaudière à ventouse + modification réseau chaleur Maison Choisel-meuse.
- Schéma Directeur des réseaux de chaleur.
- Eclairage public Zone de Loisirs/Zone Industrielle.
- Achat abris vélos sécurisés.
- Mise en place de la Micro-folie.
- Rénovation des sièges de la salle de spectacle de la M.J.C « Le Vivarium ».
- Travaux d'investissements sur l'ensemble des bâtiments.

La Communauté de Communes de la vallée de Villé poursuit les objectifs qu'elle s'était fixés de 2020 à 2023 :

- acter son développement dans la transition écologique et énergétique en :
  - poursuivant et renforçant les actions environnementales,
  - s'inscrivant dans les démarches Petites Villes de Demain et Accélérateurs de Transition Energétique, + eau et urbanisme,
  - appuyant le renforcement de la biodiversité à travers la Trame Verte et Bleue,
  - développant les mobilités douces ,
  - initiant le développement et la mise en réseau de production d'énergie électrique photovoltaïque à fins d'autoconsommation collective,
  - retravaillant l'enveloppe thermique des bâtiments intercommunaux,
- favoriser la création et le développement des activités économiques et gérer le devenir des friches industrielles :
  - ZAIM de Maisonsgoutte,
  - extension des entreprises ,
  - installation d'entreprises sur l'extension de la ZI,
- travail sur la maîtrise du foncier (vente d'entreprises, utilisations des friches,...).

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.***

## **7°) Création d'un Budget Trame Verte et Bleue**

Présenté par Jean-Pierre PIELA

Par Délibération du 30 Septembre 2022 le Conseil Communautaire a décidé de porter la démarche de la Trame Verte et Bleue « Autour du Champ du Feu » dans le cadre de ses compétences environnementales à compter de 2023. De ce fait, il est proposé de créer un nouveau Budget intitulé TRAME VERTE ET BLEUE en 2023.

***Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer un nouveau Budget « Trame Verte et Bleue ».***

## **8°) Reconduction Prime Mobilité : Traité en Commission Transport – Circulations Douces 05/01/2023**

***Ce point est ajourné***

## **9°) Tarifs Centre Nautique « AQUAVALLEES » :**

Présenté par Serge JANUS

Le Président propose d'instaurer de nouveaux tarifs à partir du 06 Mars 2023 de :

- 114,- € Abonnement trimestriel prestige (aquatique + activités + aquabike + bien être).
- 3,50 € tarif d'entrée groupe adultes (institutions et associations).

***Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider ces nouveaux tarifs.***

## **VI.) PERSONNEL**

Présenté par Serge JANUS

### **1.) Création d'un poste de Responsable des Ressources Humaines**

La Commission des FINANCES propose la création d'un emploi permanent d'Attaché Titulaire Territorial – à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/04/2023 pour les fonctions de Responsable des Ressources Humaines.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'Article 3-3 de la Loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 693, indice majoré : 575.

Sur ce dossier les remarques suivantes sont émises :

- Marie Odile **UHLERICH** trouve que cette rémunération est élevée par rapport aux grilles statutaires des fonctionnaires.

*Le Président répond qu'avec le manque de Main d'œuvre actuellement si l'on veut proposer un poste attractif il faut proposer ce type de rémunération.*

**Le Conseil Communautaire par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Marie Odile UHLERICH) approuve ces propositions.**

## **2.) Création d'un poste d'Adjoint Administratif**

La Commission des FINANCES propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Titulaire Territorial – à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/04/2023 pour les fonctions de Caissière – Régisseuse, Agent d'accueil. (Transformation d'un poste d'Adjoint Technique en poste d'Adjoint Administratif).

**Le Conseil Communautaire par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Marie Odile UHLERICH) approuve ces propositions.**

## **3.) Création de poste d'un(e) Chargée de mission Trame Verte et Bleue**

Conformément à la Délibération du 30/09/22 en lien avec le programme de la Trame Verte et Bleue « Autour du Champ du Feu » de la Communauté de Communes de la vallée de Villé, il est proposé l'embauche d'un Chef(fe) de projet dont les missions seront les suivantes :

### **Mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> programme Trame Verte et Bleue**

- Action 1 : Etablir les diagnostics de la Biodiversité.
- Action 2 : Mise en œuvre de la participation citoyenne (réunions publiques, ateliers, visites...)
- Action 3 : Actions de sensibilisation (arbres fruitiers, haies, nichoirs, petites mares...) scolaires.
- Action 4 : Plan de gestion écologique différenciée.
- Action 5 : Mise en place de corridors citoyens.
- Action 6 : Elaboration des trames vertes communales.
- Action 7 : Elaboration des trames bleues communales.
- Action 8 : Coordination de l'ensemble des actions, accompagnement des acteurs du territoire et suivi administratif du projet.

A partir de ces éléments, il est proposé la création du poste suivant :

- 1 poste de Chef(fe) de projet « Trame Verte et Bleue – Autour du Champ du Feu » en CDD (Contrat de projet), emploi non permanent – rémunéré selon Indice Majoré 522 – Temps complet, 35h semaine – à compter du 11 Mars 2023 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 10 Mars 2026, renouvelable 1 fois.

**Sur proposition de la Commission des FINANCES et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Marie Odile UHLERICH) :**

- **de créer un poste de Chef(fe) de projet « Trame Verte et Bleue » en CDD (Contrat de projet) à compter du 10 Mars 2023 – 35H00 semaine – Indice Majoré 522 pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

## **VII – DIVERS**

- Collectivité européenne d'Alsace

Monique **HOULNE**, intervient en tant que conseillère CeA, en précisant que les Maires vont prochainement recevoir des courriers en Mairie les invitant à signer les conventions de contractualisation s'ils veulent bénéficier des aides de la CeA.

Elle précise également les actions envisagées sur le canton à savoir :

- la mise en place du digibus qui a été inauguré récemment,
- les travaux prévus au Collège de Villé ( Isolation + panneaux photovoltaïques),
- les 28 opérations de voiries soit 2,5 Millions d'euros programmées en 2023 à l'échelle du Canton.

Elle informe enfin en tant que Maire de Steige l'après-midi « Jeux de Société » qui se déroulera Dimanche 05 Mars 2023 à l'Espace d'Animation Rurale ».

- Dates à retenir

Le Président informe les Elus les dates des prochaines Commissions :

- Le Lundi 06 Mars 2023 à 19H00 : Commission Tourisme-Patrimoine.
- Le Mardi 07 Mars 2023 à 19H00 : Commission Bâtiments et Infrastructures Intercommunales.
- Le Lundi 13 Mars 2023 à 18H00 : Conférence des Maires.
- Le Mercredi 15 Mars 2023 à 18H00 : Commission Industrie-Artisanat.
- Le Lundi 27 Mars 2023 à 18H00 : Commission des Finances.
- Le Vendredi 31 Mars 2023 à 18H30 : Conseil Communautaire.

---

**Personne n'ayant plus de questions à poser, le Président clôt la séance.**

---

**Le Secrétaire de Séance**

**Yvette WALSPURGER**



**LE PRÉSIDENT**

**Serge JANUS**